

MUNICIPALITÉ DE ST-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2015

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la Municipalité de St-Pierre de la Rivière du sud tenu à la Mairie **MERCREDI LE 16 SEPTEMBRE 2015 à 20:00 heures** à laquelle assemblée sont présents

Les élus suivant :

- **Monsieur Alain Fortier Maire**
- **Madame Marie Claude Fortin**
-
- **Monsieur Daniel Dionne**
- **Madame Francine Hamel**
- **Monsieur Claude Fiset**
-

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Alain Fortier Maire.

Est aussi présente Karine Lachance, Dir. générale, secrétaire-trésorière.

Ouverture de l'assemblée

La séance est ouverte.

Il est constaté que les avis nécessaires aux fins des présentes, ont été données à la population par affichage d'un avis public le 14 SEPTEMBRE 2015 de plus un avis de convocation a été donné à chacun des membres du Conseil le 14 septembre 2015.

15-09-124 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIE-CLAUDE FORTIN
APPUYÉ PAR MADAME FRANCINE HAMEL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

Adopté

15-09-125 Annulation de la résolution 15-09-117

CONSIDÉRANT que des vérifications ont été faites au niveau de la section 5 des soumissions pour le rang Coteau Sud;

En conséquence :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL DIONNE
APPUYÉ PAR MONSIEUR CLAUDE FISET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que la Municipalité de St-Pierre de la Rivière du Sud annule la résolution 15-09-117 qui octroyait le contrat à BML pour la totalité des travaux.

Adopté.

15-09-126 Soumission pour réfection du Rang Coteau Sud

CONSIDÉRANT la demande de soumissions publique pour la réfection du rang Coteau Sud

CONSIDÉRANT l'avis de l'appel d'offres par lequel la municipalité se réservait le droit de retrancher une partie des travaux;

En conséquence :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE HAMEL
APPUYÉ PAR MADAME MARIE-CLAUDE FORTIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que la Municipalité de St-Pierre de la Rivière du Sud Accorde le contrat à BML pour les sections 1 à 4 avec l'option 1 de planage seulement pour la somme de 261,699.25\$ et retire la section 5, le remplacement du ponceau du Ruisseau de la blague.

Adopté.

15-09-127 Mandat surveillance des travaux de laboratoire sur le rang Coteau Sud

CONSIDÉRANT les propositions reçues de Englobe corp. et de Labo S.M. Inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux et du pavage; soit les travaux de réfection du rang Coteau Sud

Englobe Corp : 1 046.55\$ plus taxes pour une(1) visite
Labo S.M.Inc : 1 191.40\$ plus taxes pour deux (2) visites

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIE-CLAUDE FORTIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR CLAUDE FISET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que la municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, accorde le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux et du pavage à Labo SM, plus bas soumissionnaire compte tenu de nombre de visite; 1 191.40\$ avant taxes pour les travaux de réfection du rang Coteau Sud

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

15-09-128 Levée de la séance

A= 20H25

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIE-CLAUDE FORTIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL DIONNE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la séance soit levée.

Adopté

Alain Fortier Maire

Karine Lachance, Dir. gén., secrétaire-trésorière